



Société anonyme au capital de 34 242 152 euros
Siège social 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine
562 018 002 R.C.S. Nanterre - APE 5911C

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2018

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de Gaumont sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le jeudi 3 mai 2018 à 11 h, Les Salons Hoche, 9 avenue Hoche à Paris (75008).

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolution a été publié au BALO n°38 du 28 mars 2018 et l'avis de convocation au BALO n° 44 du 11 avril 2018.

Les documents prévus par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social pendant une période de 21 jours précédant la date de l'Assemblée.